

1. EXAMEN FINAL

(20 points possible)

ATTENTION ! Pour ce test final, vous n'avez droit qu'à une seule tentative !

**Q1 - En ce qui concerne la relation entre le travail et la santé, quelles sont les affirmations exactes ?
(plusieurs bonnes réponses)**

- 1. Le travail est toujours une source de problèmes de santé.
- 2. Le travail a, de façon générale, un rôle protecteur pour la santé.
- 3. Seules les expositions aux agents chimiques, physiques et infectieux posent problème
- 4. Ce sont les changements organisationnels qui sont porteurs de risques sanitaires.
- 5. Pendant longtemps, on attendait de la santé qu'elle accroisse la force de travail. Aujourd'hui on attend de l'activité des entreprises qu'elle soit créatrice de santé.

Q2 - Quels sont les éléments constitutifs de la voûte de la performance d'une entreprise ? (une bonne réponse)

- 1. Délégations de pouvoirs, conformité réglementaire, plan d'actions.
- 2. Evaluation des risques, pluridisciplinarité, contrôles.
- 3. Certification, qualité, environnement et sécurité.
- 4. Organisation efficiente, posture managériale adaptée, niveau d'exigence du respect des exigences.
- 5. Résultats financiers, salaires attractifs, bonus motivants.

**Q3 - Les évolutions du travail qui peuvent avoir des conséquences sanitaires sont liées à ?
(plusieurs bonnes réponses)**

- 1. La mondialisation.
- 2. Les changements organisationnels.
- 3. Les nouvelles technologies.
- 4. L'allongement de la durée du travail.
- 5. La précarité du contrat de travail.

Q4 - A la différence de l'inspection du travail, les agents du service de prévention des CARSAT n'ont qu'un rôle de conseil technique et n'ont aucun moyen d'incitation ou de contrainte à l'égard de l'employeur ? (une bonne réponse)

- 1. Exact, les agents de la CARSAT vérifient l'adéquation du taux de cotisation AT/MP de l'entreprise avec la sinistralité de cette dernière.
- 2. Faux, ils peuvent aussi dresser procès verbal.

- 3. Faux, ils peuvent mettre des injonctions conduisant à l'augmentation du taux de cotisation AT/MP ou proposer des aides financières pour inciter l'entreprise à investir dans la prévention.
- 4. La question ne se pose pas, car ils ne se déplacent pas dans les entreprises.

Q5 - Le médecin du travail a exclusivement pour mission d'examiner l'aptitude médicale des salariés à leur poste de travail ? (une bonne réponse)

- 1. Non, il doit aussi consacrer un tiers de son temps à l'analyse des conditions de travail dans l'entreprise et conseiller l'employeur comme les salariés et les représentants du personnel en matière de santé au travail.
- 2. Oui, il ne peut se rendre sur les postes de travail que sur invitation de l'employeur et en cas d'inaptitude.
- 3. Oui, mais il est aussi le représentant de l'employeur au CHSCT.
- 4. Oui, mais il est aussi le représentant des salariés au CHSCT.

Q6 - Au regard des principes généraux de prévention énoncés par l'article L.4121-2 du code du travail, l'employeur doit mettre l'accent en priorité sur le respect des consignes pour l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ? (une bonne réponse)

- 1. Faux. Le recours aux EPI est une solution qui ne peut être mise en œuvre que si les protections collectives sont impossibles ou insuffisantes.
- 2. Exact. L'absence de port des EPI est la principale cause d'accident du travail et toute politique de prévention passe en premier lieu par le respect des consignes.
- 3. Faux. L'accent doit être mis sur la surveillance médicale.
- 4. Faux, les EPI sont un moyen de prévention possible parmi d'autres, au choix de l'employeur.

Q7 - Dès lors que l'employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité, la faute inexcusable de l'entreprise est automatique, en cas d'accident du travail ? (une bonne réponse)

- 1. Oui, la survenue de l'accident démontre à elle seule que le résultat n'a pas été atteint.
- 2. Non, l'employeur a une obligation de moyens et doit donc se comporter « en bon père de famille » à l'égard des travailleurs mais ne peut garantir le résultat.
- 3. Non, la faute inexcusable est conditionnée à une condamnation pénale préalable et donc à l'existence d'une infraction au code du travail.
- 4. Non, la faute inexcusable suppose que l'employeur avait ou aurait du avoir conscience du danger et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour prémunir les travailleurs du risque.

Q8 - Un salarié victime d'un accident du travail peut demander la réparation intégrale du préjudice subi devant le juge pénal ? (une bonne réponse)

- 1. Oui, il lui suffit pour cela de se porter partie civile lors de l'audience faisant suite au procès verbal de l'inspecteur du travail.
- 2. Non, il devra demander la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur devant le tribunal des affaires de sécurité sociale pour obtenir un complément à la réparation forfaitaire accordée par la sécurité sociale (TASS°)
- 3. Le salarié a le choix entre se porter partie civile lors de l'audience faisant suite au procès verbal de l'inspecteur du travail ou bien demander la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur devant le tribunal des affaires de sécurité sociale.
- 4. Aucune réparation n'est possible en plus de celle accordée par la sécurité sociale.

Q9 - Parmi les risques suivants, lesquels peut-on classer dans la catégorie des risques émergents ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. Les risques de chutes de hauteur.
- 2. Les risques liés aux nanoparticules.
- 3. Les risques psychosociaux.
- 4. Le risque électrique.
- 5. Les risques liés aux travaux sur robot

Q10 - Quelle est la finalité de l'évaluation des risques dans le management des activités ? (une bonne réponse)

- 1. S'assurer que l'on respecte bien la réglementation.
- 2. Agir après chaque accident ou maladie professionnelle.
- 3. Permettre à l'employeur et ses représentants (managers) à tous les niveaux de répondre à leur obligation générale de sécurité de résultat : éviter toute atteinte à la santé des salariés.
- 4. Pour ne pas être inquiété par l'inspecteur du travail en cas d'accident.
- 5. Calculer le montant de la prime d'assurance avec son assureur pour se prémunir de toute surprise financière si un accident grave arrive.

Q11 - Sur quels acteurs l'employeur peut s'appuyer pour évaluer les risques pour les employés de l'entreprise ? (une bonne réponse)

- 1. Il doit la réaliser seul, car il est le seul responsable.
- 2. Il doit obligatoirement recourir à un cabinet expert.
- 3. C'est le rôle du médecin du travail, qui est le conseiller de l'employeur en matière de santé, sécurité au travail.
- 4. L'ensemble des acteurs internes (salariés, managers, représentants du personnel) et/ou externes de l'entreprise (CARSAT, OPPBTP, médecin du travail).

Q12 - Les avantages d'un programme de santé sont ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. De tenir compte de la plurifactorialité des problèmes de santé.
- 2. De permettre de réaliser des économies.
- 3. De favoriser la coopération entre les acteurs internes et externes.
- 4. D'intégrer dans la stratégie d'intervention les aspects techniques et sociaux.
- 5. De réduire l'absence au travail.

Q13 - Parmi ces affirmations, lesquelles sont vraies ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. Une culture sécurité est un ensemble de valeurs et de pratiques propre à la direction de l'entreprise.
- 2. Une culture sécurité s'obtient en appliquant des règles et des procédures.
- 3. Une culture réglementaire est une étape dans l'évolution de la culture de l'entreprise. Elle correspond à des pratiques « contraintes » par des règles.
- 4. La construction d'une culture sécurité suit une série de cycles de changements culturels.
- 5. Les cycles de changements culturels sont composés de trois phases qui sont dans l'ordre : phase d'engagement, phase d'exploration, phase d'institutionnalisation.
- 6. La construction d'une culture sécurité suit des plans d'action dont les contenus dépendent de la structure des entreprises, et des phases des cycles de changement culturels.

Q14 - Quels sont les approches systémiques permettant d'identifier les actions qui permettent d'améliorer la maîtrise d'un risque ? (une bonne réponse)

- 1. Le modèle de KARASEK (Kick And Run And Save Employee's Karma).
- 2. L'approche METROF (Matériel Environnement Technique Réglementation Organisation Facteur humain).
- 3. La roue de deming PDCA (Plan Do Check Act)
- 4. La méthode des 5S (Seiri Seiton Seiso Seiketsu Shitsuke).
- 5. L'approche EFQM (European Foundation for Quality Management).

Q15 - La gestion de la santé au travail doit s'appuyer sur une démarche par programme parce que... ? (Plusieurs bonnes réponses)

- 1. Les risques dépendent de plusieurs facteurs (personnels, environnementaux, psychologiques, organisationnels...).
- 2. Le nombre d'acteurs à mettre en collaboration est important.
- 3. L'employeur a une obligation de moyen.
- 4. La santé doit être intégrée dans le processus global de l'entreprise.

- 5. Le code du travail le stipule clairement.

Q16 - Travailler sur le dialogue social au quotidien c'est ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. Prendre acte de la logique d'opposition.
- 2. Comprendre, écouter, réguler.
- 3. Se baser sur le travail prescrit.
- 4. Concilier les attentes des salariés et la performance de l'entreprise.
- 5. Mettre en place un maillage terrain fort.
- 6. Impliquer le management de proximité uniquement dans les moments de négociation.

Q17 - Quelle finalité recherche-t-on en améliorant les pratiques des managers à travers la notion de posture managériale ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. Aider les managers à se faire bien considérer par leurs supérieurs pour faciliter leur promotion.
- 2. Améliorer la prise de parole en public et susciter l'admiration des auditeurs.
- 3. Favoriser l'expression des salariés dans leurs difficultés au travail pour agir sur les causes profondes.
- 4. Rendre les hommes et les femmes de l'entreprise « confortables » avec l'organisation de l'entreprise.
- 5. Permettre de décrocher les bonus les plus élevés par un reporting adapté de la performance de l'équipe.

Q18 - quels sont les grands facteurs contributifs des risques psychosociaux ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. Le manque d'autonomie dans son travail.
- 2. L'absence de document unique d'évaluation des risques.
- 3. L'absence de sens dans son travail.
- 4. Le manque de reconnaissance dans son travail.
- 5. Le sentiment de faire un travail inutile.

Q19 - Les principaux facteurs à l'origine des situations de crises dans les entreprises sont ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. La survenue d'un accident du travail
- 2. Le fait de rassurer par principe les personnes inquiètes.
- 3. La négligence des signaux faibles.
- 4. L'intervention d'un médecin

- 5. Un fort niveau de méfiance au sein de l'entreprise

Q20 - Un manager doit en priorité ? (plusieurs bonnes réponses)

- 1. Savoir gérer son propre stress.
- 2. Prendre du recul.
- 3. Travailler plus que les autres.
- 4. Faire preuve d'exemplarité.
- 5. Prendre des décisions rapides.